

IUT de VILLE D'AVRAY
Département GMP

Suivi par :
P. Meunier (Recrutement)
J. Ranger (Responsable du DUT GMP par apprentissage)

Téléphone : 01 40 97 57 90
Secrétariat : 01 40 97 57 85
E-mail : secretariat-gmp@liste.parisnanterre.fr

VILLE D'AVRAY,
Le 18/06/2019

Objet : Convocation rentrée en 1^{ère} année de DUT GMP par apprentissage à l'IUT de Ville d'Avray et listes de matériel

Vous avez choisi de vous inscrire en 1^{ère} année de la formation DUT Génie Mécanique et Productique à l'IUT de Ville d'Avray. La journée d'accueil des étudiants de 1^{ère} année de DUT GMP aura lieu le :

**Lundi 2 septembre 2019
à 8h00 – en salle E301 Bât E niveau 3**

Cette demi-journée consistera (**présence obligatoire**) :

- 8h00 – 9h00 : Accueil des étudiants par la responsable de la formation par apprentissage.
- 9h00 – 9h30 : Présentation sécurité
- 9h45 – 10h45 : Tests de niveau (sur poste informatique)
- 11h00 – 12h15 : Ateliers pédagogiques et administratifs du département GMP.

A l'occasion de ces ateliers, si vous avez des contre-indications pour un travail en atelier de production, veuillez apporter un certificat médical précisant celles-ci, ce qui nous permettra de prévoir des conditions de travail adaptées (voir page 5).

Afin de compléter votre dossier, une photo d'identité sera prise à l'issue de cette journée.

Attention ! Vous devrez obligatoirement venir avec :

- Votre carte étudiant 2019-2020 délivrée à la suite de votre inscription administrative.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile où doivent figurer vos nom et prénom ainsi qu'une mention indiquant qu'elle couvre l'année universitaire 2019-2020.

Sans ces documents, vous ne serez pas accepté en cours.

Vous trouverez ci-joint :

- Une liste de matériel nécessaire pour les activités de Bureau d'Études (page 3)
- Une liste de matériel et d'équipement de sécurité (page 4) qui seront indispensables pour les activités en atelier. Ces différents éléments peuvent s'acheter dans n'importe quelle grande surface de bricolage, mais d'après notre expérience des années passées, n'attendez pas le dernier moment pour vous les procurer (ruptures de stocks au moment de la rentrée).

Attention : Ces matériels et équipements seront utilisés lors des premières séances de l'année, vous devrez donc les avoir à disposition dès la rentrée de septembre 2019 sous peine d'être exclu de ces séances.

Le début des cours aura lieu le :

**Lundi 2 septembre 2019
à 13h30
La salle sera précisée lors de la demi-journée d'accueil**

Je vous souhaite de bonnes vacances, et vous prie de recevoir l'expression de mes salutations les meilleures.

Julie RANGER
Responsable du DUT GMP par apprentissage
apprentissage-gmp@liste.parisnanterre.fr

Matériel **obligatoire** pour le cours de BE (bureau d'études)






Matériel de dessin

- Stylo mine avec mines calibrées à 0,5 H
- Crayons de couleurs
- Compas (20€ maximum)
- Règle graduée 30 cm
- Équerre à 60° (dimension 20 cm environ)
- Trace cercles

Livre et cahiers

<p>Guide des sciences et technologies industrielles Auteur : Jean-Louis FANCHON Éditeur : Nathan Collection : AFNOR ISBN-13 : 978-2091653402 (édition 2019-2020) Les éditions 2014 à 2018 sont acceptées</p>	
<p>Cahier N°1 Exercices rapides de dessin industriel Auteurs : A. Ricordeau & P. Compain-Méfray Éditeur : Casteilla ISBN-13: 978-2713520105</p>	
<p>Cahier N°2 Exercices rapides de dessin industriel Auteurs : A. Ricordeau & P. Compain-Méfray Éditeur : Casteilla ISBN-13: 978-2713520150</p>	
<p>Cahier N°4 Exercices rapides de cotation fonctionnelle Auteurs : A. Ricordeau Éditeur : Casteilla ISBN-13: 978-2713505348</p>	
<p>Cahier N°5 Exercices rapides de dessin industriel : les éléments de liaison Auteur : A. Ricordeau Éditeur : Casteilla ISBN-13: 978-2713505300</p>	

Équipements Atelier GMP **OBLIGATOIRE** pour la rentrée

 <p>Pied à coulisse à bec double et jauge de profondeur Précision: 1/50e (résolution 0.02 mm) - Longueur : 150 mm ou 200 mm - Standard ou numérique</p>	 <p>Jeu de clés 6 pans De 2.5 mm à 8 mm (et non pas en fraction de pouces)</p>
 <p>Réglet 200 mm</p>	 <p>Mètre ruban (au moins 2m)</p>
 <p>Lunettes de sécurité (non teintées) ou « sur lunettes » pour les personnes portant des lunettes de vue</p>	 <p>Paire de GANTS TECHNIQUES (2121 EN 388) Ex : Brico dépôt 2,10€ <u>Pas de gants de manutention</u></p>

Remarque : Le jour de la rentrée, vous aurez la possibilité de commander auprès d'une de nos sociétés partenaires un lot contenant les équipements listés ci-dessus : Pied à coulisse standard (non numérique) + Jeu de clés 6 pans + réglet + lunettes de sécurité + paire de gants techniques.

Attention, ce lot est indivisible.

Le prix sera précisé à la rentrée ; pour information le tarif **2018 était de 36,58€**

Les trois équipements suivants ne sont pas dans le lot proposé et doivent être achetés séparément.

 <p>Blouse en coton à manches longues</p>	 <p>Cadenas à clef <u>à clef</u> Ø5mm</p>	 <p>Chaussures de sécurité</p>
---	--	--

Remarques : les activités à l'atelier devront être réalisées avec un pantalon en coton (par exemple jean en coton Denim et non stretch) ainsi que des chaussettes hautes en coton.

Attention : Si la matière du pantalon n'est pas correcte ou que la longueur des chaussettes est trop courte alors une exclusion de la séance pourra être prononcée.

Travail en atelier de production

Suivre des travaux pratiques en atelier de production implique par exemple pour l'étudiant :

1. De pouvoir tenir en position debout pendant une durée de 2 à 4 heures ;
2. D'avoir une perception auditive d'un niveau suffisant pour entendre des consignes de sécurité dans un environnement bruyant ;
3. D'avoir une dextérité manuelle suffisante permettant d'effectuer des opérations d'atelier standard telles que le soudage, l'utilisation de machines-outils, ... ;
4. D'avoir une acuité visuelle (corrigée ou non) suffisante pour mesurer une dimension à l'aide d'un réglet. Le port des lentilles n'est pas autorisé en atelier.

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département GMP de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en DUT.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).